

BC saisie par : CARNEVALE	le 12.08.2021	Validé par: CARNEVALE	le 12.08.2021
Interlocuteur : Chargé de secteur CARNEVALE LOIC	<b>JUEN PATRICE EURL</b>		
Centre : CS204 Chargé secteur TER02 04	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

**Client:** 14009122 MME NEJDI FATIMA  
0641322569

**Contrat:** 118293/0 du 30.06.2015

**ESI:** 0969-01-02-0041 ECHIROLLES L'Orange Bleue au 2ème étage T3

L'Orange Bleue Logt 0041 12 AVE du Général de Gaulle

Destination: HABITATION Date fin constr.: 29.06.2015 Date entrée patrim.: 01.01.2011

<b>OBJET DE LA COMMANDE:</b>	<b>Réclamation PL/449091</b>		
<b>Volet électrique bloqué fermé</b>			
<b>Date de début d'exécution:</b>	12.08.2021	<b>Fin d'exécution:</b>	17.08.2021
Merci d'intervenir pour un volet électrique bloqué en position fermée. Cette intervention se faisant sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, doit répondre aux obligations du Cc du Travail relatif à l'exposition à l'Amiante et relève de la Sous-Section 4			

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NMEN44810-Remise en état d'un volet roulant défaillant	45,86	1,00	45,86	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
45,86	0,00	45,86	4,59	50,45

<b>Opération:</b>	<b>S. analytique:</b>	Non affecté
-------------------	-----------------------	-------------

#### Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux		Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:				
Signature du locataire	Signature de l'entreprise			

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH [www.sdh.fr](http://www.sdh.fr)

#### FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art